

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 2 juillet 2026, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Fleury Est – entre les rues Chambord et Garnier » et de déterminer la période des travaux majeurs dans ce secteur (16)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement établissant le programme de subventions visant les sociétés de développement commercial situées dans des secteurs affectés par des travaux d'infrastructure majeurs (25-009), prévoit que ce règlement s'applique au secteur ci-haut désigné.

Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (numéro 12) (12-1)

Cette ordonnance est adoptée en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049). Les modifications concernent principalement la collecte des matières recyclables et organiques.

Ordonnance édictée afin de fixer la date de fin de réception de nouvelles demandes de subvention et la date à laquelle prend fin le programme de subvention prévu par le Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle (18-025) (2)

Cette ordonnance fixe au 7 juillet 2026 la date de fin de réception des demandes et au 31 décembre 2026 la date de fin du programme.

Ordonnance émise dans le cadre de l'événement « Le Rendez-vous familial des Pompiers de Montréal 2026 » organisé par l'Association des Pompiers de Montréal (4)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006), permet l'usage à titre gratuit de 384 places de stationnement situées dans l'autoparc 243 (parc Angrignon), du 8 juillet 2026, 8 h, au 12 juillet 2026, 17 h.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat